

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 68 du 30 août 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

INSTRUCTION N° 1157/ARM/EMM/PS/BAC

modifiant l'instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.

Du 23 juillet 2024

INSTRUCTION N° 1157/ARM/EMM/PS/BAC modifiant l'instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.

Du 23 juillet 2024

NOR A R M B 2 4 0 1 5 2 0 J

Précédent modificatif :

[Instruction N° 732/ARM/EMM/MGM du 10 juin 2024 modifiant l'instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Trois annexes.

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#)

Référence de publication :

BOC n°68 du 30/8/2024

Références :

Code de la défense, notamment son article R.3231-10 ;

Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de marine et des officiers spécialisés de la Marine (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20) ;

Arrêté n° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 modifié fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine (BOC n° 56 du 29 juillet 2022, texte n° 6) ;

Instruction générale N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 modifiée relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime (BOC n° 32 du 6 août 2010, texte n° 8) ;

I. L'annexe I « catégorie de commandement de la Marine et responsabilités associées » de l'instruction n° 99/ARM/EMM/PS/ORT relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement est modifiée ainsi qu'il suit :

- Le renvoi n° 3 est remplacé par la disposition suivante : « Arrêté n° 1281/ARM/CEMM du 19 octobre 2023 fixant au sein de la Marine nationale la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau (BOC n° 85 du 27 octobre 2023, texte n° 10) ».
- Le renvoi n° 9 est remplacé par la disposition suivante : « Les cas particuliers sont notamment les directions locales du service de soutien de la flotte (SSF), le service logistique de la Marine (SLM Brest, Toulon et Cherbourg), le centre de renseignement de la Marine (CRMar) ».
- Le renvoi n° 10 est remplacé par la disposition suivante : « Les cas particuliers sont les flottilles de perfectionnement du surfaciel Brest et Toulon (FPS Brest et Toulon) ».

II. Les annexes III, IV et V de l'instruction n° 99/ARM/EMM/PS/ORT relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement sont remplacées par les annexes III, IV et V jointes.

III. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.

Notes

ANNEXE III.

FORMATIONS ADMINISTRATIVES « COMMANDÉES » (TYPE S3)

1. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

Néant.

2. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DES FORCES MARITIMES

2.1. Force d'action navale

Éléments navals de la force d'action navale.

Flottille amphibie (FLOPHIB) de Toulon.

Flottille de lutte contre les mines (Flottille LCM).

Groupe de plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche)¹.

Groupe de plongeurs démineurs de la Méditerranée (GPD Méditerranée)².

Groupe de plongeurs démineurs de l'Atlantique (GPD Atlantique)³.

Base navale d'Abu Dhabi.

Base navale de Degrad-des-Cannes.

Base navale de Djibouti.

Base navale de Fort-de-France.

Base navale de Nouméa.

Base navale de Papeete.

Base navale de Port-des-Galets.

Base navale de Mayotte.

2.2. Forces sous-marines et de la force océanique stratégique

Éléments navals des forces sous-marines et de la force océanique stratégique.

Base opérationnelle de l'Île Longue (COMILO).

Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA)⁴.

Escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (ESNLE)⁵.

Centre de transmissions marine (CTM) France-Sud- Capitaine de frégate Camille Tissot.

Centre de transmissions marine (CTM) Rosnay- Amiral Pierre Barjot.

Centre de transmissions marine (CTM) Sainte-Assise- Matelot Bernard Maître.

2.3. Force de l'aéronautique navale

Base d'aéronautique navale de Landivisiau (BAN Landivisiau).

Base d'aéronautique navale de Lann-Bihoué (BAN Lann-Bihoué).

Base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic (BAN Lanvéoc).

Base d'aéronautique navale de Hyères (BAN Hyères).

Centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale (CEPA/10S)⁶.

Groupeement aéronautique militaire de Faa'a (GAM FAA'A).

École d'initiation au pilotage et escadrille 50 S (EIP/50S).

Flottilles et escadrilles de l'aéronautique navale.

Centre logistique de l'aéronautique navale (CéLAé).

2.4. Force des fusiliers marins et commandos

Base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO).

Commandos.

Bataillon de fusiliers marins « Amyot d'Inville » (Brest).

Bataillon de fusiliers marins « Détrouyat » (Toulon).

Bataillon de fusiliers marins « de Morsier » (Ile-Longue).

Compagnie de fusiliers marins « Le Goffic » (Cherbourg).

3. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DES COMMANDEMENTS MARITIMES À COMPÉTENCE TERRITORIALE

3.1. Arrondissement maritime Atlantique

Éléments navals rattachés au commandement de l'arrondissement maritime Atlantique.

Base navale de Brest.

Formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale de l'Atlantique (FOSIT Atlantique).

Unité marine à Bordeaux (MARINE Bordeaux).

Marine à Nantes - Saint-Nazaire (COMAR Nantes).

3.2. Arrondissement maritime Méditerranée

Éléments navals rattachés au commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée.

Base navale de Toulon.

Formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale de la Méditerranée (FOSIT Méditerranée).

Marine en Corse (COMAR Corse).

Marine à Marseille (COMAR Marseille).

3.3. Arrondissement maritime Manche-mer du Nord

Éléments navals rattachés au commandement de l'arrondissement maritime Manche-mer du Nord.

Base navale de Cherbourg.

Formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale de Manche-mer du Nord (FOSIT Manche-mer du Nord).

Marine à Dunkerque (COMAR Dunkerque).

Marine au Havre (COMAR Le Havre).

3.4. Marine à Paris

Etat-major du commandement de la Marine à Paris (COMAR Paris).

4. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE

Centre d'instruction naval de Brest (CIN Brest).

Pôle écoles Méditerranée (PEM).

École des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA)⁷.

École des fusiliers marins (ECOFUS).

École de l'aéronautique navale (EAN).

5. FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE PLACÉES POUR EMPLOI AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ EXTERNE AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Formation dépendant du commandant de l'arrondissement maritime Méditerranée

Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM)⁸.

Notes

- ¹ Le commandant du bâtiment base de plongeurs démineurs (BBPD) *Vulcain* commande également le GPD Manche.
- ² Le commandant du bâtiment base de plongeurs démineurs (BBPD) *Pluton* commande également le GPD Méditerranée.
- ³ Le commandant du bâtiment base de plongeurs démineurs (BBPD) *Styx* commande également le GPD Atlantique.
- ⁴ Comprend l'école de navigation sous-marine et des bâtiments à propulsion nucléaire (ENSM/BPN).
- ⁵ Comprend l'école de navigation sous-marine de Brest (ENSM Brest).
- ⁶ Commande également l'escadrille 10S. Est placée sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major « plans et programmes ».
- ⁷ Organisme à vocation interarmées-Marine (OVIA-M).
- ⁸ Comprend l'école des marins-pompiers de la Marine (EMPM).

ANNEXE IV.

FORMATIONS ADMINISTRATIVES « SIMPLES » (TYPE S4)

1. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

État-major de la marine (EMM).

Centre d'expertise des programmes navals (CEPN)*.

Inspection de la Marine nationale (IMN).

Commission permanente des programmes et des essais des bâtiments de la flotte (CPPE).

État-major du centre d'études stratégiques de la Marine (CESM).

Service d'information et de relations publiques des armées - Marine (SIRPA/ Marine)*.

2. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DES FORCES MARITIMES

2.1. Force d'action navale

État-major de la force d'action navale (EM ALFAN).

Flottille de perfectionnement du surfacier Brest (FPS Brest)¹.

Flottille de perfectionnement du surfacier Toulon (FPS Toulon)².

Centre de renseignement de la Marine (CRMar)^{3**}.

2.2. Forces sous-marines et force océanique stratégique

État-major des forces sous-marines (ALFOST).

Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique (CIRA)*.

2.3. Force de l'aéronautique navale

État-major de la force de l'aéronautique navale (ALAVIA).

2.4. Force des fusiliers marins et commandos

État-major de la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO).

3. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DES COMMANDEMENTS MARITIMES À COMPÉTENCE TERRITORIALE

3.1. Arrondissement maritime Atlantique

État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT).

Centre d'expertises pratiques de lutte anti-pollution (CEPPOL)*.

3.2. Arrondissement maritime Méditerranée

État-major du commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée (CECMED).

3.3. Arrondissement maritime Manche-mer du Nord

État-major du commandement de l'arrondissement maritime Manche - mer du Nord (COMNORD).

4. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE

Direction centrale du service de soutien de la flotte (DCSSF).

Direction locale du service de soutien de la flotte à Brest (DSSF Brest).

Direction locale du service de soutien de la flotte à Toulon (DSSF Toulon).

5. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU SERVICE LOGISTIQUE DE LA MARINE

Direction du service logistique de la Marine (DSLMM).

Service logistique de la Marine de Brest (SLM Brest)*.

Service logistique de la Marine de Toulon (SLM Toulon)*.

Service logistique de la Marine de Cherbourg (SLM Cherbourg)*.

6. FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE

Direction du personnel militaire de la Marine (DPMM).

Centre d'expertise des ressources humaines de la Marine (CERH)*⁴.

Service de recrutement de la Marine (SRM)*⁵.

Service de psychologie de la Marine (SPM)⁶.

Direction du personnel militaire de la marine à Lamalgue (DPMM Lamalgue)**⁷.

Direction du personnel militaire de la marine à Tours (DPMM Tours)**⁸.

Nota : Les formations marquées d'un astérisque font l'objet d'une inscription au GNP de désignation des commandants de grandes unités à terre. L'officier désigné pour

diriger une de ces formations participe aussi à la première semaine du stage des futurs commandants.

Pour les formations marquées d'un double astérisque, les officiers désignés pour les diriger reçoivent l'appellation de commandant avec une cérémonie d'investiture.

Notes

¹ La FPS Brest relève de la force d'action navale et est placée sous l'autorité fonctionnelle du directeur du personnel militaire de la marine (DPMM) pour son activité d'enseignement.

² La FPS Toulon relève de la force d'action navale et est placée sous l'autorité fonctionnelle du directeur du personnel militaire de la marine (DPMM) pour son activité d'enseignement.

³ Le CRMar est placé sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".

⁴ Jusqu'au 31 août 2024.

⁵ Jusqu'au 31 août 2024.

⁶ Jusqu'au 31 août 2024.

⁷ A compter du 1er septembre 2024.

⁸ A compter du 1er septembre 2024.

ANNEXE V.

SERVICES « COMMANDÉS » (UNITÉS ÉLÉMENTAIRES) (TYPE S2)

1. SERVICES COMMANDÉS RATTACHÉS AUX FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
État-major de la force aéromaritime de réaction rapide (FRSTRIKEFOR).	État-major de la Marine et placé sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major « opérations aéronavales ».
Flottille de réserve spécialisée « numérique et cyber » (FRS NUM/CYBER).	État-major de la Marine.

2. SERVICE COMMANDÉS RATTACHÉS AUX FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DES FORCES MARITIMES

2.1. Services commandés rattachés aux formations administratives de la force d'action navale

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Centre d'expertise météorologique-océanographique de la marine (CENTEX METOC).	État-major du commandant de la force d'action navale (ALFAN) et placée sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".
Centre expert plongée humaine et intervention sous la mer (CÉPHISMER).	État-major du commandant de la force d'action navale (ALFAN).
Centre support cyberdéfense (CSC).	État-major du commandant de la force d'action navale (ALFAN) et placée sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".
Yawl « La Grande Hermine ».	État-major du commandant de la force d'action navale (ALFAN).
Embarcation Relève Filets (ERF)	Base navale de Degrad-des-Cannes.

« Caouanne ».	
Flottille de réserve maritime FAN Brest (FRM FAN Brest).	Etat-major du commandant de la force d'action navale (ALFAN).
Flottille de réserve maritime FAN Toulon (FRM FAN Toulon).	Etat-major du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

2.2. Services commandés rattachés aux formations administratives des forces sous-marines et force océanique stratégique

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Groupe des sous-marins de Cherbourg.	Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA).
Flottille de réserve maritime ESNA (FRM ESNA).	Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA).
Flottille de réserve maritime FOST (FRM FOST).	Etat-major des forces sous-marines (ALFOST).

2.3. Services commandés rattachés aux formations administratives de la force de l'aéronautique navale

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Centre d'expertise du groupe aérien embarqué (CENTEX GAé).	Base aéronautique navale de Landivisiau (BAN LANDIVISIAU).
Centre d'expertise de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime (CENTEX PATSIMAR).	Base aéronautique navale de Lann-Bihoué (BAN LANN-BIHOUE).

Centre d'expertise hélicoptères (CENTEX HELICO).	Base aéronautique navale de Hyères (BAN HYERES).
Centre de coordination et de contrôle marine de l'Atlantique (CCMAR ATL).	Base aéronautique navale de Landivisiau (BAN LANDIVISIAU).
Centre de coordination et de contrôle marine de la Méditerranée (CCMAR MED).	Base aéronautique navale de Hyères (BAN HYERES).
Centre d'entraînement et de formation de l'aéronautique navale (CEFAé).	Base aéronautique navale de Lann-Bihoué (BAN LANN-BIHOUE).
École du personnel de pont d'envol (EPPE Hyères).	Base aéronautique navale de Hyères (BAN HYERES).
Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale (CESSAN).	Base aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic (BAN LANVEOC-POULMIC).
Flottille de réserve maritime ALAVIA (FRM ALAVIA).	Base aéronautique navale de Hyères (BAN HYERES).

2.4. Services commandés rattachés aux formations administratives de la force des fusiliers marins et commandos

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Compagnie de fusiliers marins « Brière » (Lann Bihoué).	Bataillon de fusiliers marins « Amyot d'Inville » (Brest).
Compagnie de fusiliers marins « Bernier » (Lanvéoc).	Bataillon de fusiliers marins « Amyot d'Inville » (Brest).

Compagnie de fusiliers marins « Morel » (Sainte-Assise).	Bataillon de fusiliers marins « Amyot d'Inville » (Brest).
Compagnie de fusiliers marins « Colmay ». (France Sud).	Bataillon de fusiliers marins « Détroyat ». (Toulon).
Compagnie de fusiliers marins « Le Sant » (Rosnay).	Bataillon de fusiliers marins « Détroyat » (Toulon).
Détachement FORFUSCO Djibouti.	État-major du commandant de la force maritime des fusiliers marins et commandos.
Flottille de réserve maritime FORFUSCO (FRM FORFUSCO).	Base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO).

3. SERVICES COMMANDÉS RATTACHÉS AUX FORMATIONS ADMINISTRATIVES DÉPENDANT DES COMMANDEMENTS MARITIMES À COMPÉTENCE TERRITORIALE

3.1. Services commandés rattachés aux formations administratives de l'arrondissement maritime Atlantique

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
MICA ¹ center.	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique et placé sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".
Bâtiments portuaires sans plan	Base navale de Brest.

d'armement propre mais dont les plans d'armement sont identifiés dans celui de la formation à laquelle ils sont rattachés.	
Compagnie des marins-pompiers de la base navale de Brest.	Base navale de Brest.
Compagnie Atlantique.	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique.
Flottille de réserve maritime CECLANT (FRM CECLANT).	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT).
Escouade de réserve côtière de La Rochelle.	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT).
Escouade de réserve côtière de Bayonne.	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT).
Etat-major de la flottille de réserve côtière Atlantique.	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Atlantique (CECLANT).

3.2. Services commandés rattachés aux formations administratives de l'arrondissement maritime Méditerranée

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Compagnie des marins-pompiers de la base navale de Toulon.	Base navale de Toulon.

Groupes opérationnels Nord et Sud du bataillon de marins-pompiers de Marseille.	Bataillon de marins-pompiers de Marseille.
Ecole des marins-pompiers de la Marine (EMPM).	Amiral, commandant le Bataillon de marins-pompiers de Marseille.
Centre opérationnel des liaisons de données tactiques (COLDT).	État-major du commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée et placée sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major "opérations aéronavales".
Compagnie Méditerranée.	Base navale de Toulon.
Flottille de réserve maritime CECMED (FRM CECMED).	Etat-major du commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée (CECMED).

3.3. Arrondissement maritime Manche – Mer du nord

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Compagnie des marins-pompiers de la base navale de Cherbourg.	Base navale de Cherbourg.
Flottille de réserve maritime COMNORD (FRM COMNORD).	Etat-major du commandement de l'arrondissement maritime Manche – Mer du nord (COMNORD).

3.4. Services commandés rattachés aux formations administratives de la Marine à Paris

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE

Centre Commandant Millé.	État-major du commandement de la Marine à Paris.
Flottille de réserve maritime PARIS (FRM PARIS).	Etat-major du commandement de la Marine à Paris (COMAR Paris).

4. SERVICES COMMANDÉS DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Centre d'administration de la marine pour les situations particulières (CAM-SP).	Direction du personnel militaire de la Marine ² .
Centre d'administration de la marine pour les situations particulières (CAM-SP).	Direction du personnel militaire de la marine à Lamalgue (DPMM Lamalgue) ³ .
Centre marine de Jouques – Cadarache.	École des applications militaires de l'énergie atomique.
Direction du personnel militaire de la Marine à Lamalgue (DPMM Lamalgue) ⁴ .	Direction du personnel militaire de la Marine.
Direction du personnel militaire de la Marine à Tours (DPMM Tours) ⁵ .	Direction du personnel militaire de la Marine.
Centre d'expertise des ressources humaines de la Marine (CERH) ⁶ .	Direction du personnel militaire de la marine à Lamalgue (DPMM Lamalgue) ⁶ .
Service de recrutement de la Marine (SRM) ⁷ .	Direction du personnel militaire de la marine à Tours (DPMM Tours) ⁷ .

Service de psychologie de la Marine (SPM) ⁸ .	Direction du personnel militaire de la marine à Tours (DPMM Tours) ⁸ .
École de maistrance à Saint-Mandrier.	Pôle écoles Méditerranée.
École de plongée (ECOPLONG Saint-Mandrier).	Pôle écoles Méditerranée.
École des matelots (ECOMARIN).	Pôle écoles Méditerranée.
École des mousses.	Centre d'instruction naval de Brest.
École des systèmes de combat et des opérations aéromaritimes (ESCO).	Pôle écoles Méditerranée.
École des systèmes, technologies et logistique navales (ESTLN).	Pôle écoles Méditerranée.
École des matelots à Cherbourg (EMAC).	École des applications militaires de l'énergie atomique.
Écoles des matelots et des mousses à Cherbourg (EMMAC).	Centre d'instruction naval de Brest.
Flottille de réserve spécialisée FORMATION (FRS FORMATION).	Direction du personnel militaire de la marine.

5. SERVICES COMMANDÉS DÉPENDANT DE LA DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Flottille de réserve spécialisée SSF (FRS SSF).	Direction centrale du service de soutien de la flotte.

6. SERVICES COMMANDÉS DÉPENDANT DE LA DIRECTION DU SERVICE LOGISTIQUE DE LA MARINE

NOM DE L'UNITÉ ÉLÉMENTAIRE	FORMATION D'APPARTENANCE
Flottille de réserve maritime « service logistique de la Marine » (FRM SLM).	Direction du service logistique de la Marine.

Notes

¹ *Maritime information cooperation & awareness* (MICA center) (centre d'information maritime de coordination et d'alerte).

² Jusqu'au 31 août 2024.

³ A compter du 1^{er} septembre 2024.

⁴ Jusqu'au 31 août 2024.

⁵ Jusqu'au 31 août 2024.

⁶ A compter du 1^{er} septembre 2024.

⁷ A compter du 1^{er} septembre 2024.

⁸ A compter du 1^{er} septembre 2024.